

Le Comte de Choulot paysagiste Paul de Lavenne comte de Choulot (1794 – 1864)

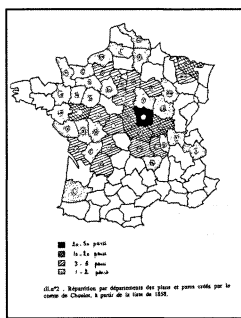
Par M^{me} Nadia DEVINOY, membre titulaire

Paul-Bernard de Lavenne naît en 1794 à Nevers et consacre la première partie de sa vie à la politique ; il s'attache à la Maison du roi et, garde du corps de Louis XVIII, il reçoit le titre de comte de Choulot en 1822.

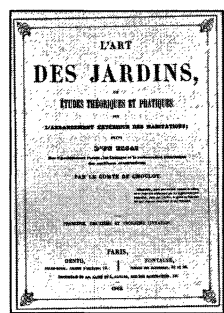
En 1830, sa fidélité à la dynastie légitime l'oppose à Louis-Philippe et il devient agent de liaison entre les légitimistes et la famille royale exilée. Pendant trois années, le comte de Choulot, aidant la duchesse de Berry, belle-fille de Charles X, parcourt l'Europe, envoyé en émissaire secret auprès des cours voisines.

On suppose qu'il découvrit ainsi la beauté de la nature, la variété des paysages, les diverses solutions apportées à la création des jardins, tout en constituant sa future clientèle, le noyau des fidèles légitimistes avec qui il reprendra contact, lorsqu'il décidera de vivre de son travail de dessinateur de jardins.

A presque cinquante ans, le comte de Choulot entame une nouvelle carrière, et pendant vingt ans d'une très riche production : 280 jardins exécutés dans toute la France, dont 6 en Moselle, mais aussi en Suisse et en Italie, et un ouvrage théorique important : **L'ART DES JARDINS** ou « études théoriques et pratiques sur l'arrangement extérieur des habitations » auquel il adjoint en exergue : « L'individu, dans une société comme la nôtre, ne se juge pas seulement par les apparences personnelles, mais par l'ordre, la grâce et l'harmonie qui règne dans tout ce qui l'entoure. » édité en 1863



Répartition par départements des parcs créés (10 à 20 en Moselle)



Le Comte de Choulot paysagiste

Le dernier chapitre (XI) traite du **VESINET** point d'orgue de sa carrière.

Malgré tout cela , son nom est rarement mentionné dans les ouvrages des XIX^e et XX^e siècle consacrés à l'histoire des jardins et il faut bien l'avouer que le comte de Choulot était pratiquement tombé dans l'oubli jusqu'à ces dernières années.

JARDINS EN MOSELLE

Château de Cherisey		pour le Marquis de Cherisey
«	« Mercy les Hauts	le Vicomte de Coetlosquet
«	« Corny	Mr. de Corny
«	« Phlin	Mr. de Domgermain
«	« Lue	le Comte de Jobal
«	« Madrigny	le Comte de Mardigny
«	« Pange	le Marquis de Pange
«	« Vernéville	Mr. de Vernéville

L'ART DES JARDINS

En 1846 à Nevers, le comte de Choulot annonçait la parution de l'Art des Jardins, par une « introduction » qui est en réalité un manifeste. En voici des extraits :

« Malgré tout ce que la puissante imagination de Le Nôtre a su faire, on ne peut s'empêcher de regarder les jardins français, plutôt comme des abus de l'Art, que comme une création utile du génie ».

« L'Angleterre fut la première à s'affranchir de ce luxe outré de la décoration, pour se rapprocher de la nature. »

« La plupart des jardins, qu'en France nous appelons jardins anglais sont des espèces de décorations banales, dont le moindre défaut est de s'appliquer à tout et partout de la même manière, sans avoir égard au climat, à la localité et à l'aspect du pays, sans tenir compte des effets d'ombre et de lumière ».

Le plan d'un parc exige, non seulement l'investigation la plus minutieuse du pays, mais l'étude approfondie, sur place, de toutes les combinaisons auxquelles peuvent se prêter les accidents du terrain, les arbres déjà existants et la direction des lignes vers le point de l'horizon le plus favorable à l'effet général ».

Le Comte de Choulot paysagiste

« Nous ne dissimulons pas les difficultés de ce premier travail, mais partout où elle ne sera pas prise en considération et vaincue, l'œuvre pêchera par l'oubli d'un de ces principes qui constituent le beau dans les Arts : **la correspondance des différentes parties entre elles et avec le TOUT** ».

« Dans une peinture sur toile, le point de vue est fixe, et la ligne d'horizon immuable, la perspective y marque facilement la place et les proportions des objets qui doivent en faire partie ;

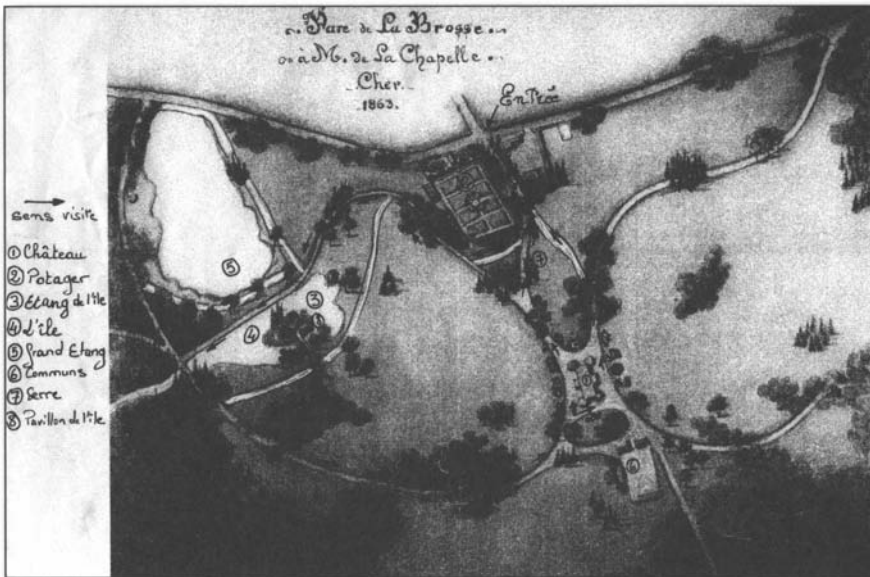
Au contraire, dans un parc ou tableau naturel, le point de vue et la ligne d'horizon se déplacent à chaque pas que fait le promeneur et les objets changent. De cette difficulté, bien ou mal résolue, dépend cependant la beauté du détail et de l'ensemble d'un parc ».

Pour sentir l'artiste et l'homme que fut le comte de Choulot, aucun commentaire ne peut remplacer la lecture de passages caractéristiques de son traité.

« Si l'est utile pour l'artiste, de se pénétrer de la petitesse relative du périmètre dans lequel son travail est circonscrit, il n'est pas moins de profiter des effets caractéristiques des lointains pour faire naître et entretenir dans son esprit le sentiment de la grandeur indispensable à la perfection de son œuvre ».

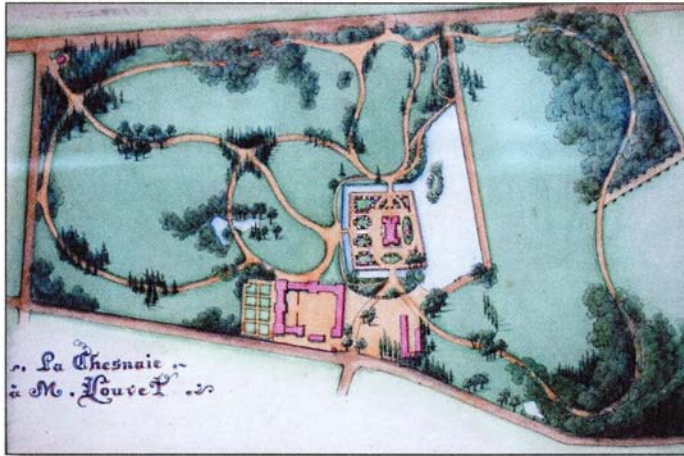


Parc de Folembray



Château de la Brosse (Cher)

Le Comte de Choulot paysagiste



La Chesnaie (Eure)



Aquarelle Mimont



« Les lois de la perspective linéaire et de la perspective aérienne sont aussi nécessaires au paysagiste que la connaissance des proportions du corps humain au peintre et au sculpteur.

« Néanmoins, les unes et les autres sont insuffisantes pour l'expression, la première loi essentielle de tous les arts, le génie seul comprend l'expression et sait la rendre »

« Répétons-le encore : le paysagiste se conformant à notre méthode a pour guide les rapports qui unissent l'espace à transformer avec les objets lointains ou rapprochés ».

« Le paysagiste doit donc, avant tout, se pénétrer des beautés infinies de la nature, non pour l'imiter servilement, mais pour l'interpréter et arriver à l'expression d'une beauté idéale.

« C'est à ce prix seulement que l'art des jardins, le moins libre des arts, pourra créer de son tour des chefs-d'œuvre qui méritent d'être décrits et de se débarrasser des entraves de la routine et de l'ignorance qui l'exploitent comme un métier » .

Le Comte de Choulot paysagiste

« Les objets qui composent la variété forcent, pour ainsi dire, par leur diversité les regards à se multiplier, à s'animer, c'est le mouvement communiqué à l'immobilité du paysage ».

« La lumière diversifiée par la couleur du feuillage, par la forme des massifs et par le relief et les creux qu'une main habile y a ménagés, tous ces effets multipliés, sans être diffus, contribuent à varier les jouissances du promeneur »

« Mais la variété sans l'unité laisse l'œuvre inachevée. La variété plaît à l'esprit, l'unité satisfait la raison, elle résume l'harmonie qui fait la force ».

« Nous ajouterons que si un parc est une œuvre d'art, un tableau qui a ses principes, ses règles, il doit avoir son style qui le distingue d'un autre tableau du même genre et qui individualise en quelque sorte, le talent de l'artiste en lui donnant une physionomie propre ».

Le style ne peut exister en effet que là où on a voulu dire quelque chose, exprimer un sentiment, faire naître une émotion ».

« Pour en arriver là il ne s'agit pas seulement de créer des artistes dignes de l'art, mais d'habituer les propriétaires eux-mêmes à les considérer comme tels ».

Il est certain que dans le cas du Vésinet, et ce fut notre chance, l'artiste et le propriétaire éclairé se sont rencontrés ».

LE VESINET

C'est dans l'entourage même de l'empereur Napoléon III que naît en 1855, –sous l'impulsion de son demi-frère, Charles de Morny – le projet de créer sur les terrains de l'ancienne forêt du Vésinet, en face de Saint-Germain-en-Laye, appartenant à la couronne, un asile de convalescence pour les ouvrières.

Mais un projet plus vaste devait bientôt voir le jour ; il est vrai qu'à 18 km de Paris le site est exceptionnellement favorable, et déjà à l'époque bien desservi : il s'agit de bâtir une vaste cité résidentielle, une *ville-parc* dont le projet est demandé au Comte Paul de Lavenne de Choulot, dont ce sera le couronnement de son œuvre.

Il s'agit de créer une *anti-ville* en concevant un paysage urbain d'un genre nouveau, à la fois ville et campagne, à la fois clair et confus, unitaire et divisé, individuel et collectif.

Le lotissement du Vésinet est vraiment un paysage urbain d'un genre nouveau, car ce qui domine en définitive, c'est la grande courbe des côtes de la Seine, à l'échelle d'un immense parc de plus de 400 hectares.

Le Comte de Choulot paysagiste

La rencontre de deux hommes , le duc de Morny et Alphonse Pallu, fondateur de la société et premier maire du Vésinet, a permis à cette utopie de se réaliser.

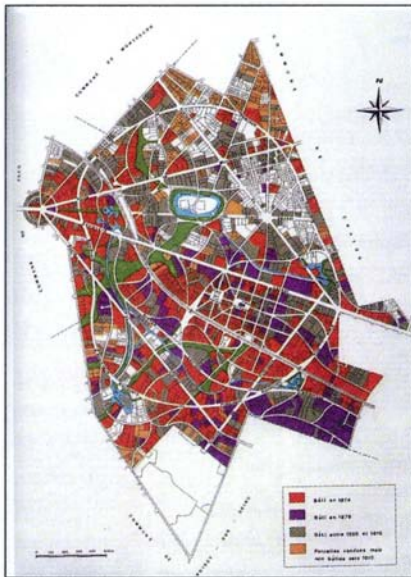
Le projet du Comte de Choulot, conçu en 1858, et assorti d'un cahier des charges comprenant des mesures de protection particulières, est aussitôt mis en chantier.

La réalisation va s'échelonner ensuite jusqu'en 1930.



Le site du Vésinet

Le Vésinet



Le Comte de Choulot paysagiste

Conclusion :

Dans tous ses écrits, le Comte de CHOULOT, insiste sur le fait que le PAYSAGE EST UN ART - notion tout à fait nouvelle pour son époque - et non seulement un métier.

En France, on a longtemps confondu le métier de paysagiste et celui de jardinier, voire de pépiniériste ; Il n'y a pas si longtemps, les seuls paysagistes - dignes de ce nom - venaient d'Angleterre ou de Belgique tel que Russel PAGE et René PECHERE ; il a fallu attendre 1972 pour que s'ouvre à Versailles une vraie école du paysage.

La conception du paysage, ne se limitant pas aux frontières d'un parc, mais à tout l'espace environnant, dont il faut tenir compte dans un projet, et FORMANT UN TOUT est la grande leçon que l'on peut tirer des créations de Paul de Choulot.

A ce titre il me semble tout à fait légitime de replacer ce concepteur et ses œuvres à la juste place qu'elles méritent dans l'histoire du paysage français.

Les sources :

L'Art des Jardins - DE CHOULOT (P.)

Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager (1858 - 1930)

Thèse de doctorat - HAMON (A.) janv. 1994

Archives familiales réunies par DE CHOULOT (B.)

Paul de Lavenne de Choulot

... à la fin de sa vie

